



DISTRI MASCAREIGNES GIE DISTRI MASCAREIGNES rappelle Liste de produit Frais (Se rapprocher des magasins)



Date d'affichage : 22/07/2025

Suite à une suspicion de défaut de température sur un container frais, le GIE DISTRIMASCAREIGNES procède au rappel des produits de la liste ci-dessous :

- Période de commercialisation : 17/07/2025 au 21/07/2025
- Distributeur : E. LECLERC
- Zone géographique de vente : Réunion

Les produits ont été vendus au rayon libre-service.

L'ensemble des produits a été retiré de la commercialisation. Certains de ces produits ont cependant été commercialisés avant la mesure de retrait. Il est donc recommandé aux personnes qui détiendraient ces produits de ne pas les consommer et de les détruire, ou de demander le remboursement au point de vente. Les magasins E.LECLERC REUNION se tiennent à la disposition des consommateurs pour répondre à leurs questions.

Nous vous remercions pour votre compréhension

- Noms des modèles ou références concernés : **Se rapprocher des magasins**
- Marque : **Voir liste**
- GTIN 3564700527795 Lot voir liste des produits en pièce jointe Date limite de consommation 01/09/2025
- Date début/fin de commercialisation : **du 17/07/2025 au 21/07/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Informations complémentaires : **L'ensemble des produits concernés ont été commercialisés entre le 17/07/2025 au 21/07/2025. Se rapprocher impérativement des magasins E.LECLERC REUNION pour avoir plus d'information sur les produits concernés dans chaque magasin.**
- Zone géographique de vente : **Régions : Réunion**
- Distributeurs : **E.LECLERC REUNION**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Suspicion de défaut de température dans un container**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**
Salmonella spp (agent responsable de la salmonellose)
Autres contaminants biologiques

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

Les toxi-infections alimentaires causées par les salmonelles se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (diarrhée, vomissements) d'apparition brutale souvent accompagnés de fièvre et de maux de tête qui surviennent généralement 6h à 72h après la consommation des produits contaminés. Ces symptômes peuvent être plus prononcés chez les jeunes enfants, les femmes enceintes, les sujets immunodéprimés et les personnes âgées. Les personnes qui auraient consommé ces produits et qui présenteraient ces symptômes sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. En l'absence de symptômes dans les 7 jours après la consommation des produits concernés, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin. Si le produit doit subir une cuisson avant consommation : la cuisson à cœur des produits (œufs durs, pâtisseries, viandes de volailles...) à +65°C permet de détruire ces bactéries et de prévenir les conséquences d'une telle contamination.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **jeudi 31 juillet 2025**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre